

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

UNION OUVRIERE

Les Unions St-Joseph, les Unions St-Pierre, la Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, les diverses sociétés catholiques de bienveillance, les Forestiers, la C. M. B. A. sont toutes d'excellentes associations ouvrières au progrès desquelles nous nous intéressons, et dont nous serons toujours prêts à faire connaître le but, à développer le programme, à soutenir la cause, à montrer les avantages. Nos ouvriers canadiens sont bien heureux de compter autant de sociétés sérieuses, pourvoyeuses de leur présent, protectrices de l'avenir de leurs familles. Cet immense bienfait, ils le doivent surtout à la sainte Eglise, si grandement soucieuse d'assurer aux hommes non seulement le bonheur dans l'éternité, mais même la tranquillité et la paix dans le temps. Elle s'efforce ainsi de réaliser la prophétie des anges annonçant la naissance du Sauveur : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, c'est-à-dire aux hommes qui, désireux de rendre à Dieu la gloire qui lui est due, sont disposés à mettre en pratique les leçons de fraternité évangélique que le Christ leur a apportées du ciel et dont il a confié l'enseignement à son Eglise.

Cette divine messagère ne néglige pas la mission qu'elle a reçue, et par tout le monde. Elle élève incessamment la voix pour communiquer aux hommes les appels de la charité du Christ. Dernièrement, le 9 novembre

" De même il est injuste de l'accuser de faire du socialisme. Le socialisme en vogue aujourd'hui, celui qui ravage les pays européens, n'est qu'une branche de la franc-maçonnerie, dont les fruits seront bien amers pour les ouvriers non moins que pour les patrons. Sous l'inspiration de l'Eglise, notre Union Ouvrière veut pourvoir aux besoins matériels et religieux des ouvriers et leur faciliter le travail. Les principes chrétiens ne peuvent qu'avoir en vue et consolider une entente raisonnable entre les ouvriers et leurs patrons, pour le bonheur et la paix des deux parties. L'Union Ouvrière n'admet pas les grèves. Si une injustice est commise de part ou d'autre, elle tâche d'arranger les différends d'une manière amicale et équitable, et non par des moyens révolutionnaires.

" Il est aussi injuste de blâmer l'Union Ouvrière pour son principe de n'admettre que des Catholiques. Ce n'est que par les enseignements de l'Eglise que la question sociale pourra être résolue. Ce n'est donc pas en chassant la religion de l'Union Ouvrière et en lui substituant le principe maçonnique de l'indifférence en matière de religion, qu'on peut faire du bien au monde ouvrier. L'abandon de notre principe religieux serait ici le triomphe de la révolution, qui jette l'Europe dans de terribles convulsions. Le caractère religieux de l'Union Ouvrière est fait pour adoucir les maux dont souffrent les classes ouvrières : il est un bienfait pour tout le pays.

" Les membres de votre Association doivent s'aider mutuellement dans les temps d'adversité et de prospérité. S'il y a moyen de donner de l'ouvrage aux ouvriers chômeants en créant de nouvelles industries, surtout sur le principe de la coopération, l'Union Ouvrière doit le faire et le fera. Ce sera une amélioration de l'état général de la colonie.

" Tant que l'Union Ouvrière s'appuiera sur les principes religieux indiqués, elle vivra aussi longtemps à Maurice que la religion qui l'a inspirée. (Applaudissements prolongés.)

était comprise et pratiquée.—Quand Dieu a chassé l'homme du paradis terrestre, il s'est proposé de restaurer toutes choses dans son Christ, non pas seulement celles du ciel, mais celles de la terre. C'est saint Paul qui l'a dit : *Proposuit... instaurare omnia in Christo, quae in caelis, et quae in terra sunt, in ipso.* (Eph. I : 9, 10.)

Pour restaurer les choses de la terre, Dieu nous a donné son Fils par qui nous sont venues la grâce et la vérité ; la grâce d'abord qui guérit les cœurs des passions mauvaises et qui permet ensuite à l'esprit de voir la vérité.

Cette grâce, cette vérité, il a voulu qu'elles fussent données au monde jusqu'à la fin des temps, et lui, prêtre éternel, a daigné communiquer à des hommes son sacerdoce afin que les prêtres soient chargés de distribuer la grâce et la vérité. Ils le font même pour les choses terrestres. N'avez-vous pas appris dans votre catéchisme que le mariage est un sacrement ? Quoi de plus terrestre que le mariage, que la famille ? Eh bien, Jésus-Christ en a fait un sacrement qui est confié aux prêtres. Les causes matrimoniales relèvent de l'autorité ecclésiastique. Par conséquent, le prêtre a le droit de venir sur ce terrain. Il peut s'occuper de vos affaires de famille, le sacrement lui donne ce droit, et c'est à lui de vous apprendre à vivre en paix au foyer domestique et à bien élever vos enfants.

De même, Dieu a voulu restaurer en Jésus-Christ le travail qui n'est qu'une nécessité créée par les besoins de la famille, car on met au monde des enfants pour les nourrir. Ici donc il y a encore une législation divine du travail. Saint-Paul a formulé cette législation en quelques paroles énergiques. Il a dit : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il s'abstienne de manger. Voilà, soit dit en passant, la véritable solution de la question du salaire. (Applaudissements.) Il a dit encore : Que celui qui était voleur cesse de voler, mais plutôt qu'il travaille, indiquant que lorsqu'on ne travaille pas on est nécessairement voleur. Et il ajoute : De quelle manière doit-il tra-

vailleurs de la plaie de l'usure. (Applaudissements.)

Les corporations étaient organisées par les prêtres, et elles ont bien marché tant qu'ils ont pu y parler et s'y faire écouter. Tout cela est détruit, mais tout cela peut être rétabli, et le Souverain-Pontife en demande le rétablissement. Le monde se trompe donc en croyant que la religion chrétienne n'a pas à s'occuper de ces questions, et que le prêtre n'a rien à y voir.

Comment le peuple s'est-il mis à chercher le bonheur matériel après avoir cessé de suivre les enseignements de l'Eglise ? Il a écouté les économistes. Ceux-ci lui ont dit qu'avec le capital on multiplie les richesses ; qu'elles se répartissent d'elles-mêmes équitablement, que chacun en aurait sa part ici-bas, et que chacun serait heureux.— L'expérience a montré que les économistes se trompaient. En effet, le capital multiplie bien la richesse, mais la répartition équitable de richesses ne se fait pas toute seule. Quand les hommes ont le cœur brûlé par l'amour de l'argent, ils ne connaissent plus ni la charité ni la justice et ils abusent du travailleur. Les plus forts, les plus habiles, tirent tout à eux, et il ne reste rien aux autres. En sorte que nous assistons à ce spectacle douloureux qui nous montre d'un côté des accumulations prodigieuses de la richesse dans un petit nombre de mains, et de l'autre un abîme de misère qui creuse tous les jours davantage et dans lequel tombent les masses ouvrières ! (Applaudissements.) Voilà ce qui excite des révoltes, et voilà comment a surgi le socialisme !

Chacun cherche un remède. Les socialistes disent : il est dans la liquidation sociale, et ils songent à recourir aux moyens violents. Vous avez été indignés hier en entendant le récit que vous a fait M. Winterer, avec une éloquence étonnante qui nous a tous pénétrés.

Beaucoup de chrétiens ont cherché le remède à cette situation dans l'intervention de la législation. Pour mon compte, je l'admets telle que l'indique le Souverain-